
ACCUEIL DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Mardi 8 novembre à 16h00

DOSSIER DE PRESSE


Contact presse

Karine DURQUETY

06 17 11 33 39 - 02 51 47 45 12

karine.durquety@larochesurion.fr

 @lrsypresse

 lrsy.fr/presse

8 NOVEMBRE 2022

lrsy.fr    



La Ville de La Roche-sur-Yon accueille des volontaires en Service Civique depuis novembre 2014 au sein de différents services municipaux, de l'agglomération et du CCAS. L'agrément délivré en juillet 2014 par le ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale pour 3 ans, a été renouvelé depuis à deux reprises pour se prolonger jusqu'en 2023, permettant ainsi d'intégrer entre 10 à 15 jeunes par année sur des missions d'intérêt général.

La Ville de La Roche-sur-Yon a désormais inscrit ce dispositif dans la collectivité avec la volonté de permettre aux jeunes volontaires de s'inscrire dans un processus citoyen, de renforcer leurs connaissances du monde professionnel et en particulier de celui d'une collectivité territoriale en y étant pleinement immergés. Il s'agit pour la collectivité de les accompagner au quotidien, de leur permettre d'avancer dans l'affirmation de choix qui seront utiles à définir leurs parcours professionnel et personnel.

8 jeunes sont aujourd'hui positionnés dans des services municipaux et 5 autres arriveront d'ici la fin du mois de novembre. C'est une force, une dynamique riche et nouvelle qui est insufflée dans les services, au sein de projets qui ont pour but de renforcer la cohésion sociale sur le territoire et la proximité avec les yonnais.

L'accueil prévu le mardi 8 novembre à 16h00 est l'occasion pour les élus de rencontrer les volontaires et d'échanger avec eux, de valoriser leur engagement et de réaffirmer l'intérêt de la collectivité d'accueillir ainsi des jeunes volontaires dans ses services.

👉 Qu'est-ce que le Service civique ?

Le Service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois. 8 mois au maximum en Vendée.
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (l'indemnité de Service civique est cumulable avec l'allocation adulte handicapé)
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État

Il peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

👉 Missions proposées aux jeunes volontaires sur la ville de La Roche-sur-Yon

Les volontaires en Service civique interviennent en complément de l'action des agents de la commune, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service civique permettent de :

- démultiplier l'impact d'actions existantes,
- renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents,
- expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Ces missions ont été proposées par des services de la Ville, de l'agglomération et du

CCAS et ont fait l'objet d'un travail préparatoire de plusieurs semaines avec les services des Ressources humaines et Jeunesse et vie étudiante, ce dernier étant le service support au pilotage de l'action au sein de la Ville.

A ce jour, 8 jeunes ont intégré leur mission dans 7 services différents après avoir fait part de leur motivation lors d'un entretien.

Deux autres missions correspondant à 5 postes restent à pourvoir :

Co-animation et accompagnement des résidents en EHPAD - 4 postes

CCAS – EHPAD TAPON – 1 poste

*Tutrice : Florence FORTIN
Du 01/10/2022 au 31/05/2023*

CCAS – EHPAD SAINT ANDRÉ – 1 poste

*Tutrice : Aude MAZAGRAN-BABARIT
Du 01/10/2022 au 31/05/2023*

CCAS – EHPAD BOUTELIER – 2 postes

Du 01/10/2022 au 31/05/2023

Ambassadeur de l'accessibilité - 1 poste

Mission Accessibilité

Au sein de la collectivité territoriale, en lien étroit avec le chargé de mission accessibilité de la Ville, le volontaire aura pour mission d'informer et d'accompagner les ERP pour permettre l'accessibilité de leurs espaces à l'ensemble de la population. Enrichir la base de données AccessLibre.Info destinée à recenser les espaces accessibles pour les personnes en situation de handicap.

*Tuteur : Benoît LÉAUTÉ
Du 01/10/2022 au 31/05/2023*

LES VOLONTAIRES

Emma BEAUCÉ / 23 ans

Direction de la Culture - Médiathèque Benjamin Rabier

Médiateur culturel à l'artothèque

En lien avec l'équipe du pôle Image et son et en particulier les médiateurs culturels de l'artothèque (médiathèque Benjamin-Rabier), Emma participera à la mise en place d'outils pédagogiques et à faire découvrir largement les services de l'artothèque. :

*Tuteur : Valéry VERGER
Du 01/10/2021 au 31/05/2023*

Marine BÉNOTEAU / 24 ans

Rosalie KIN ZOUITEN / 23 ans

Direction Sports et jeunesse – 14bis Centre Info Jeunesse

Passeur d'info Jeunesse

En binôme, chaque volontaire intervient en fonction de ses souhaits et en complémentarité avec son binôme, en prenant pour appui les tâches suivantes : faire le lien avec les 15-29 ans du territoire yonnais pour les informer, être le relais de leur parole et accompagner leurs projets.

*Tuteur Marine : Raphaël MERLET
Tuteur Rosalie : Sébastien MARTIN
Du 01/10/2022 au 31/05/2023*

Sarah TRÉMOUILLE / 23 ans

Direction de la Culture – Actions culturelles

Médiation et accompagnement des actions culturelles

Au sein de la collectivité, Sarah, accompagnée de son tuteur, a pour mission de soutenir des actions de médiation et de relations publiques favorisant l'accès à l'offre culturelle du musée et à accompagner le déménagement vers un nouvel espace (espace muséal, événements, valorisation du fonds artistique...)

*Tuteur : Fabrice GUÉDON
Du 01/10/2022 au 31/05/2023*

Yara WOLF / 19 ans

Direction des Relations Internationales

Sensibilisation à l'éducation à la citoyenneté européenne et à l'ouverture sur le monde

Durant sa mission, Yara va participer activement à différents niveaux :

- Co-animer des activités péri-éducatives dans les écoles primaires yonnaises sur la thématique de la citoyenneté, de l'Europe et de la solidarité internationale ;
- Contribuer à développer les partenariats avec les établissements scolaires privés et publics et autres structures (lycées, établissements d'enseignement supérieur, maisons de quartier et centres de loisirs, conseil municipal des jeunes, FJT,...) par la promotion des actions d'ECSI et de sensibilisation à l'Europe (ErasmusDays, Festival des Solidarités, Festival Alimen'Terre, Mois de l'Europe,...) ;

*Tutrice : Hélène CRÉPEAU
Du 01/09/2022 au 30/06/2023*

Margaux BAUDRI / 22 ans

Direction de l'autonomie – Mission Accessibilité

Ambassadrice de l'accessibilité

Au sein de la collectivité, Margaux, accompagnée de son tuteur, a pour mission d'informer et d'accompagner les ERP pour permettre l'accessibilité de leurs espaces à l'ensemble de la population. Enrichir la base de données AccessLibre.Info destinée à recenser les espaces accessibles pour les personnes en situation de handicap.

*Tuteur : Benoît LÉAUTÉ
Du 01/10/2022 au 31/05/2023*

Co-animation et accompagnement des résidents en EHPAD (6 missions dans 4 EHPAD)

Accompagnée par les responsables de l'animation de l'EHPAD, les volontaires auront pour mission de :

- Participer à l'accompagnement quotidien des résidents : aides à la mobilité, aides dans les démarches, échanges/discussions libres, aide à la restauration...
- D'animer ou co-animer des activités de loisirs (culturels, moteurs, sur la mémoire, activités thématiques, fêtes annuelles, soin des animaux...)

Isham EL ARCHI / 18 ans

CCAS – EHPAD Vigne aux Roses

*Tutrice : Sophie SOMM-PENNISSON
Du 01/10/2022 au 31/05/2023*

Philippe DE CASTELLAN / 18 ans

CCAS – EHPAD St André

*Tutrice : Aude MAZAGRAN-BABARIT
Du 01/10/2022 au 31/05/2023*

Quelques repères

Le service civique a été créé par **la loi du 10 mars 2010**. Il a été préparé, à la demande du Président de la République Nicolas Sarkozy, et en concertation avec le monde associatif, par le Haut-Commissaire à la Jeunesse d'alors, Martin Hirsch.

Réintégré au Code du service national, le service civique a pris la suite du service civil volontaire qui avait été mis en place en 2006 et dont le trop faible développement avait conduit à sa refonte pour atteindre des effectifs plus significatifs, afin qu'il ait un réel effet d'entraînement du plus grand nombre dans la citoyenneté.

L'**Agence du service civique** est responsable du pilotage et de la gouvernance du nouveau dispositif. Ce GIP réunit l'État, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et l'association France Volontaires.

Les objectifs du Service civique

L'objectif du Service civique est de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Ce n'est pas un contrat de travail. **Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoir-être et la motivation.** Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Quelques chiffres



60% de femmes et 40% d'hommes avec une moyenne d'âge de 20 ans.

Niveau de formation à l'entrée en mission :

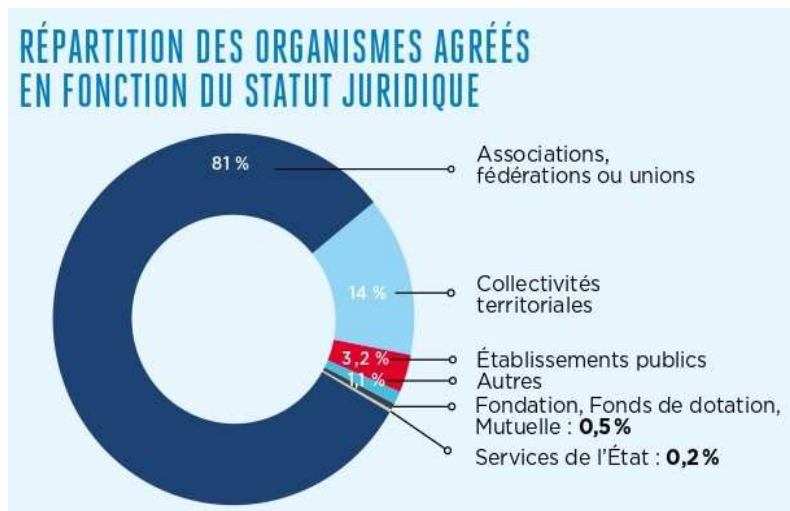
- Infra Bac : 22% ;
- Bac : 43% ;
- Sup. Bac : 35%

👉 Les obligations pour l'organisme d'accueil

- **Un tuteur pour chaque jeune** : il est chargé d'assurer l'accompagnement et le suivi du volontaire dans la réalisation de sa mission.
- Une formation civique et citoyenne doit être proposée au volontaire en Service civique.
- Les organismes d'accueil **accompagnent les volontaires** dans leur réflexion **sur leur projet d'avenir**.
- Les organismes doivent par ailleurs veiller à la diversité des profils des volontaires accueillis en Service civique.

➤ Rôle du tuteur

C'est le référent principal du volontaire, il est garant du bon déroulement de la mission. Il suit l'évolution du projet et réajuste les contours de la mission en fonction de l'avancement du volontaire. Il accompagne le jeune dans son parcours d'engagement volontaire, donne un cadre et des repères de fonctionnement. Il est chargé d'accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion professionnelle.



➤ Modalités d'indemnisation pour le volontaire

Le Service civique ouvre droit à **une indemnité financée par l'État de 489,59 euros** net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. En plus de ces 489,59 euros net, le volontaire peut percevoir de l'État une bourse mensuelle de 111,45 euros net si :

- il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (rSa) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou s'il appartient à un foyer bénéficiaire du rSa;
- il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5 ou 6^e échelon au titre de l'année universitaire en cours.

Ce critère ne concerne donc que les volontaires poursuivant leurs études en même temps que leur mission.

La Ville de son côté verse aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Le montant mensuel de cette prestation est fixé à **111,35 euros**.

